



Immeuble "Le Cristal"
1475 av. Albert Einstein
34000 MONTPELLIER
Tél. 04 99 58 86 86
Fax. 04 67 60 40 77

Email: contact@corim-promotion.com

www.corim-promotion.com

CORIM
PROMOTEUR CONSTRUCTEUR

ELITE PREMIER
Monsieur PITIE
30 rue Ernest Cognacq
11100 NARBONNE

Montpellier, le 30 juin 2009

Lettre recommandée avec AR

A l'attention de M. PITIE

Objet : Votre courrier aux copropriétaires du 23 juin 2009

Monsieur,

Nous revenons vers vous suite au courrier que vous avez semble t-il envoyé aux copropriétaires de la résidence Le Domaine du Golf d'Albret le 23 juin dernier.

Permettez nous de vous rappeler les éléments suivants :

Le 10 janvier 2007, la résidence a fait **dans sa totalité**, l'objet d'un classement préalable par les services de la Préfecture du Lot et Garonne. Ce classement préalable place notre résidence sous le statut des résidences de tourisme conformément aux règles en vigueur.

Les livraisons sur la tranche I sont intervenues à compter du mois d'octobre 2007, conformément à ce qui avait été convenu.

Le 28 août 2008, la Préfecture du Lot et Garonne nous a délivré un arrêté de classement définitif pour la première tranche du Golf d'Albret.

A partir d'octobre 2008, nous avons livré la deuxième tranche de notre résidence.

Nous avons ensuite fait partir, notre demande de classement définitif de la deuxième tranche, en demandant de faire passer notre dossier lors de la commission du 8 juillet.

Le 19 juin 2009, Monsieur Condamines de la DDCCRF a appelé un de vos collaborateurs sur la résidence qui lui a annoncé que les appartements de la

deuxième tranche n'étaient pas meublés en totalité : la visite n'a pas pu avoir lieu.

Le 22 juin 2009, nous avons joint M. Condamines au téléphone qui nous a confirmé l'annulation de la visite du 22 juin dans l'après midi, et que par conséquent, la résidence ne pourrait pas passer lors de la commission du 8 juillet, et qu'il faudrait patienter jusqu'à la prochaine commission dont la date n'était pas connue à ce jour.

En conséquence de ce qui précède :

- Vous ne pouvez pas affirmer que notre résidence n'est pas une résidence de tourisme classée. Nous demeurons à ce jour simplement dans l'attente du classement définitif de la deuxième tranche (et ce dans des délais tout à fait conformes aux usages).
- A ce jour, le seul élément qui pourrait retarder le classement de la deuxième tranche, est constitué par le fait que la tranche II n'est pas meublée dans sa totalité.

Pour conclure, nous tenons à vous rappeler que nous ne sommes débiteurs d'aucune somme à l'égard de votre société et ce, à quelque titre que ce soit, et que nous nous opposons fermement à tout amalgame avec les Bastides d'Albret 1 que vous citez dans votre courrier.

Nous sommes totalement étrangers à tout ce qui concerne l'opération des Bastides d'Albret. Notre intervention se limite strictement à l'édification de la tranche I et II de la résidence de tourisme Le Domaine du Golf d'Albret.

En vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer Monsieur, nos salutations distinguées.

La SCI Le Golf d'Albret



P.J.: courrier de la préfecture du 10 janvier 2007 avec attestation de classement de l'opération dans son ensemble.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DES ELECTIONS
ET DE LA REGLEMENTATION

Affaire suivie par : Sandrine FOURNIER
Tél : 05.53.77.60.67
Mail : sandrine.fournier@lot-et-garonne.pref.gouv.fr
Réf. : Courrier envoi attestat* conformité Golf Albret à Barbaste.doc

Agen, le 10 janvier 2007

Monsieur,

Vous m'avez demandé, par lettre du 20 décembre 2006, une attestation de conformité pour la résidence de tourisme « Golf d'Albret » que vous construisez à Barbaste.

Je vous adresse, ci-joint, l'attestation sollicitée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Préfet,
Le Directeur par intérim,

Denis DESCLAUX

Monsieur Laurent LEBRERE
Cabinet d'architectes BRICHET et MARES
15 rue Darfeuille
47300 Villeneuve sur Lot



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

BUREAU DES ÉLECTIONS
ET DE LA RÉGLEMENTATION

Affaire suivie par : Sandrine FOURNIER
Tél : 05.53.77.60.67
Mail : sandrine.fournier@lot-et-garonne.pref.gouv.fr
Réf. : Attestation conformité Golf Albret à Barbaste.doc

**Le Préfet de Lot et Garonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

atteste

Qu'en application des dispositions de la circulaire du ministre de l'équipement, du logement et du tourisme du 25 février 1997,

- au vu des plans de l'immeuble « Golf d'Albret » situé à Barbaste (47230), destiné à devenir une résidence de tourisme,

- après avis favorable du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du 28 décembre 2006,

les plans de ladite résidence sont conformes aux normes techniques des résidences de tourisme fixées par les dispositions de l'arrêté du 14 février 1986 modifié du ministre chargé du tourisme.

Agen, le 10 janvier 2007

Pour le Préfet,
Le Directeur par intérim,


Denis DESCLAUX